



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **FC Constructions Sàrl**, Ch. Place des Sports 11a,
1773 Léchelles FR
2. Déclaration de faillite: 16.06.2017
3. Suspension de faillite: 04.01.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.01.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Conduite de toutes activités dans le domaine de la construction immobilière, génie civil, terrassement, béton armé, démolition, sciage et forage de béton, ainsi que la conduite de tous travaux sous la forme de l'entreprise générale (réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

03974489

